Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251216-2025_188-DE

Publié le 17/12/2025

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2025

Séance du 16 décembre de l'an 2025, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 10 décembre 2025, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h40.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier		X			DORNEMIN Jean-Luc
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc	X				
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			LE HEGARAT Nadia
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc		X			JOUSSE Fabien
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric		X			CORSON Laurence
HERVIOU Alain		X		LANCIEN Erwan	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean		X			GEFFROY Jean-Michel
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine			X		
LE BIHAN Gilbert			X		
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette		X			LORANT Monique
LE FAUCHEUR Laurent		X			SEHAN Alain
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe	X				
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe		X			
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251216-2025_188-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie		X			NICOLAS Cyril
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia	X				
MEURO Jérémy		X			
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique	X				
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie		X			CABIOCH-QUEMENER D.
RUELLAN Véronique		X			
RUMIANO Valérie		X			COSSE Nathalie
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			LE TURLUER Frédéric
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick		X			BOISSIERE Olivier
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène		X			LE GOUX Jean-Pierre
THOMAS Philippe		X		HELLO M. C.	
TROEGER Eva			X		

En exercice : 57 **présents :** 37 **dont suppléants :** 2 **Votants :** 50 **dont pouvoirs :** 13

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :

SUPPLÉANT	présence
ANTOINE Vincent	X
BARBIER Stéphane	
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	présence
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251216-2025_188-DE

2025_188 : Environnement : Convention de participation financière Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc / SAGE Baie de Saint-Brieuc et PLAV – année 2026

Monsieur le vice-président rappelle que le Syndicat Mixte de la Baie de St Brieuc, en tant que structure porteuse du SAGE et du Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PLAV), peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, et du Département des Côtes d'Armor, pour le temps de travail d'animation, la communication et la mise en œuvre des études.

Le reste à charge est réparti entre les collectivités du territoire. La clé de répartition du reste à charge financier, une fois déduites les subventions, est basée sur la population des communes, pour leur partie concernée par le périmètre hydrographique.

Les modalités de cette participation financière sont formalisées au sein d'une convention.

La convention a pour objet de formaliser les modalités de participation financière (fonctionnement des postes d'animation et études) de Leff Armor communauté à la mise en œuvre pour l'année 2026 :

- du Schéma d'Aménagement et de Gestion des de la Baie de Saint Brieuc,
- du Plan de lutte contre la prolifération des Algues Vertes,

pour la partie dont le Syndicat Mixte de la Baie de Saint Brieuc est la structure porteuse.

Vu le projet de convention proposé par le Syndicat Mixte de la Baie de St Brieuc joint en annexe,

Entendu l'exposé de monsieur le vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative au financement du Syndicat Mixte de la Baie de St Brieuc pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Baie de St Brieuc et du Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Sandrine Geffroy